

ADMINISTRATION
48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Comfert, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

ANNUÉES ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

Notre roman, **PILLEUR D'ÉPAVES**, touchant à sa fin, nous publierons incessamment le dramatique ouvrage qui a fait connaître le fameux chef de la sûreté, **M. Macé**, comme un des nos plus remarquables romanciers judiciaires.

MON PREMIER CRIME

est cependant une histoire vraie où la fantaisie de l'auteur n'a rien ajouté. Mais la réalité, cette fois, avait dépassé l'imagination la plus hardie, et rarement nos lecteurs auront été impressionnés comme par le récit de la première affaire criminelle où M. Macé révéla les exceptionnelles qualités de flair et de quasi-divination qui l'ont rendu si célèbre.

AUJOURD'HUI :

LES INCIDENTS DE MARSEILLE. — Réponse à M. de Moltke.
CRIME DE COURBEVOIE. — Le major Breton arrêté.
LE DRAME DE SAINT-ÉTIENNE. — Assassinat d'un Secrétaire de police. — Suicide du meurtrier.
CONSEIL MUNICIPAL. — Discussion sur la Bourse du Travail.
LE ROI DES ESCROCS

Les Verriers

II

Nous savons maintenant en quoi consiste le rude travail des ouvriers verriers. Comment est-il rétribué ?

Remarquons, tout d'abord, ainsi que la Justice d'hier le faisait observer, qu'il ne s'agit pas, ici, de la rémunération ordinaire d'une simple journée de labeur. Le verrier est un travailleur qui donne plus que son travail quotidien. Chaque jour il laisse devant son four brûlant une partie de sa santé et de sa vie. Un métier où on est éreinté à quarante-cinq ans ne peut se comparer aux professions que l'on peut exercer paisiblement jusqu'à la vieillesse normale. Il y a de vieux menuisiers, de vieux forgerons, de vieux canuts, de vieux mineurs. Il n'y a pas de vieux verriers. Il semble donc équitable que, pendant chacune des journées au cours desquelles il escompte les forces de son âge mûr, le verrier ait droit, non seulement à son salaire quotidien, mais aussi au pain de sa vieillesse prématurée. Or, voici à quel prix travaillent les ouvriers du « verre noir » :

Les « gamins », les « porteurs », parfois même les « grands garçons » sont au mois. Leur salaire va de 35 fr. pour les « porteurs » à 55 fr. pour les « gamins » et à 90 ou 100 fr. pour les « grands garçons ». Quand ces derniers sont à la journée, ils gagnent ordinairement 3 fr. 25 — mais alors, ils subissent tous les châtiments infligés aux « ouvriers » — châtiments sur lesquels nous reviendrons tout à l'heure.

Les ouvriers, eux, sont aux pièces. Dans notre région, ils ne fabriquent guère que des bouteilles à eux payées 1 fr. 50 le 100. Dans sa journée de huit heures, un ouvrier confectionne de cinq cent quatre-vingt à six cent bouteilles. Voilà, direz-vous, qui représente un gros salaire quotidien, près de 9 fr.

Mais, comme il faut en rabattre ! D'abord, un verrier ne peut pas faire plus de vingt-cinq jours de travail par mois ; les forces humaines, même les plus surmenées, ont un terme, et un jour de repos par semaine est absolument indispensable ; voilà donc cinquante journées de chômage forcé par an.

De plus, les fours, usés par l'exploitation, doivent normalement se réparer une fois par semestre. Chaque réparation dure en moyenne vingt-cinq jours, soit encore cinquante autres jours de chômage, soit, au total, par an, cent jours pendant lesquels les ouvriers verriers ne font rien, et, par conséquent, ne gagnent pas un sou. Il faut cependant manger et boire, même quand on ne travaille pas. Il n'est donc que juste de répartir sur les journées chômées le gain des jours de travail.

De plus encore, il ne faut pas croire que lorsqu'un ouvrier a fabriqué cent bouteilles, il a réellement gagné un franc cinquante.

Nous arrivons même ici à une des grosses contestations qui divisent les verriers et leurs patrons.

Il existe un usage, dans la verrerie, usage en vertu duquel le patron prélève six bouteilles sur les cent que vient de lui fabriquer l'ouvrier. Cela s'appelle « la garniture ». En effet, comme ce n'est pas payé, cela garnit agréablement la poche du fabricant. Au bout de la journée, il s'est ainsi garni de trente-six bouteilles qui ne lui ont coûté que la peine de les compter, et

l'ouvrier qui en a fabriqué six cents, n'est payé que comme s'il en avait, en réalité, livré cinq cent soixante-quatre, — est-ce équitable ?

Pourquoi donc cet usage ? Il paraît que c'est une gracieuseté que les fabricants font à leurs clients. A celui qui achète cent bouteilles, ils en livrent cent-six... et ils trouvent très simple de faire payer à leurs ouvriers le don généreux qu'ils font par-dessus le marché — C'est peut-être simple, en effet, — mais, encore une fois, est-ce équitable ?

De plus, après la question de « la garniture », il y a la question des rebuts. — Là, nous arrivons au plus aigu de la querelle.

Quand le verrier a livré ses cent bouteilles, c'est-à-dire quand il les a passées au porteur qui les a fait entrer dans le four à cuire, et quand, définitivement sorties de ce four, elles sont arrivées au magasin, on vient lui dire : « Sur vos cent bouteilles, il y en a dix, quinze, vingt mises au rebut. »

Et il est obligé de s'en rapporter à cette déclaration. Il ne peut pas la contrôler ; il ne peut pas s'assurer si ce rebut provient de son fait ou du fait d'une matière mal préparée. On lui dit : « C'est ainsi », — et il n'a qu'à s'incliner.

De sorte qu'il court sur ces « rebuts » des légendes qui, hélas ! ne sont pas toutes chimériques. Les ouvriers prétendent que ces « rebuts » ne sont pas toujours inutilisés. Il paraîtrait que lorsque les affaires ralentissent, les rebuts augmentent dans une proportion étonnante. Il paraît aussi que la plupart de ces rebuts-là disparaissent lors de la reprise des affaires, de telle sorte qu'on n'en trouve plus un seul en magasin. Où vont-ils donc ? Les ouvriers répondent que la clientèle de leurs fabricants le sait fort bien, elle qui les achète indistinctement, mêlés aux bouteilles sans défaut. Et on pourrait citer tel château récemment construit dans l'arrondissement de Givors et que, dans le pays, on appelle tout simplement « le château des rebuts ».

Dans ces conditions, avec le chômage, avec la « garniture », avec les « rebuts », les verriers ont fait leur compte. En réalité, ils gagnent quotidiennement une moyenne de cinq francs quarante-cinq en fabricant six cents bouteilles que le fabricant revendrait de dix à douze francs le cent, c'est-à-dire de soixante à soixante-douze francs, — autrement dit, cent bouteilles leur rapportent, tout compte fait, un franc quarante-cinq centimes.

Ajoutez que la paye se pratique de la façon suivante : quand un ouvrier entre à l'usine, il reste deux mois sans toucher un centime. Au bout de ces deux mois, on lui paye un mois, — et ainsi de suite, chaque mois, de telle sorte qu'il reste toujours entre les mains du patron une mensualité tout entière, due à son ouvrier, — et dont vous supposez bien qu'il n'est pas question de payer l'intérêt.

Ajoutez encore que les patrons exigent que l'ouvrier s'engage pour une année entière, mais se réservent — pour eux — le droit de le renvoyer au bout de deux mois, — ce qui n'est pas non plus le comble de l'équité.

Ajoutez enfin qu'en l'état les patrons, si leurs ouvriers ne logent pas dans l'usine, leur donnent cinq francs d'indemnité par mois — s'ils sont mariés ou chefs de famille — et rien du tout, s'ils sont célibataires.

Telle est la situation exacte qui est faite aux verriers. Tels sont les « salaires » qui existent depuis un temps presque immémorial et contre lesquels ils protestent par leur grève générale, après avoir fait vainement remarquer à leurs patrons que un franc cinquante, il y a trente ou quarante ans, représentait plus du double de sa valeur actuelle.

Nous verrons demain ce qu'ils demandent.

PAUL BERTINAY.

NOS DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 13 octobre.

FRANCE ET RUSSIE

Le conseil municipal de Saint-Petersbourg a été saisi d'une proposition tendant à placer dans la grande salle des séances de l'Hôtel de Ville une plaque de marbre commémorative de la réception faite, l'été passé, par la ville aux officiers de l'escadre de l'amiral Gervais.

Cette motion a été renvoyée à la délégation municipale, qui donnera son avis.

LE ROI MILAN

Les commentaires se donnent toujours carrière à propos du prêt de deux à trois millions qu'une banque de Pétersbourg aurait consenti à l'ex-roi Milan.

On dit que ce prêt n'est qu'un subside indirect de la Russie, envers laquelle l'ex-roi Milan se serait engagé à renoncer à tous les droits que lui a conférés l'acte d'abdication,

surtout en ce qui concerne l'éducation de son fils.

On ajoute même que le monarque démissionnaire renoncerait au titre royal et à son grade de général serbe.

LE DROIT D'ACCROISSEMENT

Le Journal de l'Éveillon annonce que les sœurs de la Sainte-Famille ont refusé de payer le montant du droit d'accroissement qui leur était réclamé par le receveur de l'enregistrement.

LE TESTAMENT DE BOULANGER

Le bruit court que les filles du général Boulanger attaquaient le testament privé de leur père.

Il s'agit pour elles d'une revendication plutôt morale que pécuniaire. On assure que l'héritage laissé par le défunt représenterait une somme d'environ 250.000 francs.

A L'EXPOSITION DU TRAVAIL

Le président de la République a visité, aujourd'hui, l'exposition du travail et le pavillon des associations ouvrières. M. Lado, directeur de l'association des ouvriers tisseurs lui a souhaité la bienvenue.

« Vous êtes le premier chef de l'Etat, lui a-t-il dit, qui se soit intéressé si activement aux productions de l'industrie nationale et qui ait accordé aux travailleurs une sollicitude et une sympathie si évidentes. »

M. Carnot, en lui serrant la main, lui a répondu qu'il s'appliquait à mériter le titre qu'on lui a donné lors de son voyage à Reims de « premier travailleur de France ».

LES TARIFS DE PÉNÉTRATION

La chambre de commerce et la société agricole de Perpignan ont adressé au ministre des travaux publics une protestation contre toute prorogation des tarifs de pénétration sur les vins espagnols.

LE DISCOURS DE M. BULS

M. Buls, bourgmestre de Bruxelles, qui traversait ce matin Paris, a dit à un de nos confrères au sujet de son discours de Marseille :

« Si je l'ai fait, c'est que non seulement Sa Majesté le roi Léopold m'y a autorisé, mais encore qu'elle m'en a exprimé le désir. J'ai voulu faire tomber le doute regrettable qui existait entre nos deux nations et qui ne pouvait que nuire à la sincérité des relations de deux peuples amis. »

L'ENTREVUE DE MONZA

On motive de différentes manières la conférence qui a eu lieu aujourd'hui à Monza, entre MM. di Rudini et de Giers.

D'après les uns, on y communiquerait le traité de la triple alliance au ministre russe ; d'après d'autres, que nous croyons mieux informés, il s'agirait simplement d'un projet de traité de commerce.

DUEL DE PRESSE

A la suite d'une polémique de presse, une rencontre à l'épée a eu lieu hier entre M. Morel, rédacteur à la Dépêche algérienne, et M. Royer, rédacteur au Radical algérien. M. Royer a été légèrement blessé à la main droite.

LA SITUATION SANITAIRE

M. Monod, directeur de l'assistance publique, rendant compte aujourd'hui au comité consultatif d'hygiène de la situation sanitaire, a constaté que la fièvre typhoïde existait dans les garnisons de Castres, Rodez, Nîmes et Toulouse.

A l'étranger, l'état sanitaire est satisfaisant, notamment à Constantinople. Dans le vilayet d'Alep, le choléra continue à diminuer, mais on signale officiellement son apparition dans la ville de Damas, par suite de la rupture, par les pèlerins se rendant à la Mecque, de la quarantaine à laquelle ils avaient été soumis.

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 13 octobre.

Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot. Ils se sont occupés du budget de 1892.

LE BUDGET DE 1892

Le conseil a décidé que le gouvernement accepterait la discussion, dans le budget même, de la réforme des frais de justice, mais qu'il demanderait la disjonction de la partie relative au régime des boissons. Cette dernière réforme ferait l'objet d'une loi spéciale qui serait discutée en dehors du budget.

LES SERVICES PÉNITENTIAIRES

Le garde des sceaux a soumis à la signature de M. Carnot un décret nommant M. Herbet, ancien directeur des services pénitentiaires, conseiller d'Etat, en remplacement de M. Béquet, décédé.

LES MÉCANICIENS DE LA MARINE

Le ministre de la marine a fait signer par M. Carnot un projet de loi portant réorganisation du corps des officiers mécaniciens de la marine.

CHEMINS DE FER

Le ministre des travaux publics a fait connaître au conseil les explications qu'il compte fournir à la commission du budget sur le dégrèvement de l'impôt sur la grande vitesse.

M. Yves Guyot a soumis ensuite au conseil un projet de décret portant réorganisation du comité d'exploitation technique des chemins de fer.

Ce comité n'avait été organisé jusqu'à présent que par des arrêtés ministériels. Il aura pour mission, à l'avenir, de donner son avis sur les règlements généraux et spéciaux de l'exploitation, sur l'entretien et le perfectionnement du matériel fixe et roulant. Il sera, en outre, chargé d'examiner les inventions concernant les chemins de fer, de rechercher les causes des accidents et des mesures qu'il y aurait lieu de prendre pour en prévenir le retour.

LA FRANCE ET LA TURQUIE

Le ministre des affaires étrangères a entretenu ses collègues de la réception faite à M. Cambon, notre nouvel ambassadeur à Constantinople, par le sultan.

M. Ribot a confirmé que la musique impériale avait joué la Marseillaise, dont

l'exécution avait été, jusqu'ici, interdite en Turquie.

LES VINS ESPAGNOLS

Les ministres ne se sont pas entretenus ce matin de la question des vins espagnols. Ils s'en occuperont dans leur prochain conseil.

Autour du Parlement

Paris, 13 octobre.

Questions et interpellations

Les travaux parlementaires reprenant demain jeudi. La rentrée s'annonce comme devant être très calme. Les questions et interpellations annoncées d'avance pendant les vacances paraissent devoir se réduire à peu de chose.

En ce qui concerne la Chambre en particulier on ne signale que deux questions et deux interpellations : questions de M. Le Senne au ministre de l'intérieur sur les représentations de Lohengrin ; de M. Cluseret au garde des sceaux sur les poursuites en matière de faux poids ; l'interpellation Basly au ministre des travaux publics sur la grève de Vicogne ; l'interpellation Laur sur les crises financières.

En ce qui concerne spécialement les représentations de Lohengrin, le ministre de l'intérieur n'acceptera pas, selon toutes probabilités, d'être questionné. Si l'on veut mettre sa responsabilité en jeu, M. Constans n'acceptera que la voie de l'interpellation sous réserve du droit de la Chambre de fixer le jour du débat. L'interpellation Basly est devenue sans objet, étant donné que la compagnie des mines de Vicogne accorde aux ouvriers les concessions qu'ils revendiquaient.

Reste l'interpellation Laur qui paraît devoir n'être que la répétition de celles qu'il a souvent portées à la tribune au cours des sessions précédentes. La Chambre ne paraît pas en humeur de la mettre à l'ordre du jour immédiatement et à retarder ses délibérations utiles.

On a parlé d'une interpellation sur l'exemption des droits de timbre pour les titres renouvelés de la rente italienne et d'une interpellation sur la politique extérieure ; mais jusqu'ici les ministres intéressés n'ont été avisés d'aucune intention à cet égard par qui que ce soit. Il paraît d'ailleurs probable que si des questions ou des interpellations quelconques devaient se produire, on pourrait les joindre à la discussion du budget qui va s'ouvrir et qui, d'après les usages parlementaires, peut comporter des débats sur toutes les matières de politique intérieure ou extérieure.

Au Sénat on annonce deux interpellations : une de M. Dide, de la gauche, sur la politique intérieure, et une autre de M. de l'Angle-Beaumanoir.

En attendant l'ouverture des débats économiques, qui sera forcément retardée, le Sénat pourra, s'il le veut, mettre ces deux interpellations à son ordre du jour.

Dégrèvement de la grande vitesse

M. Yves Guyot, entendu aujourd'hui par la commission du budget sur le dégrèvement de la grande vitesse, a rappelé que l'article 15 de la loi des conventions de 1883 ne contient qu'une formule : Dégrèvement sur les compagnies de 10 0/0 en 2^e et 20 0/0 en 3^e, en cas de suppression de surtaxe par l'Etat.

On a obtenu des sacrifices très inférieurs. D'abord, au point de vue des allers et retours, on a obtenu le sacrifice correspondant, qui n'était pas prévu dans les conventions ; ensuite, sur les marchandises, les compagnies avaient d'abord demandé qu'au-dessous de 50 kilos, elles eussent des tarifs communs par zone.

Le ministre a obtenu la fixation à 40 kilos et a également obtenu que la tarification fut kilométrique et non par paliers.

La compagnie de l'Ouest a été invitée à appliquer sur la banlieue l'assimilation des tarifs de la compagnie à la 2^e et à la 3^e classe.

Sur les denrées, le sacrifice est le suivant : Nord, 10 0/0 ; Midi, 36 0/0 ; Lyon, 4 0/0 ; Ouest, 20 0/0 ; Est, 5 0/0 ; moyenne, 17 0/0.

Pour les tarifs de marchandises au-dessous de 40 kilos, il y a une moyenne de réduction de plus de 22 0/0.

M. Félix Faure a fait remarquer qu'au-dessous de 40 kilos, les marchandises ne sont pas divisées par messageries et par denrées ; c'est là l'objet de la critique que j'ai faite.

M. Guyot répond que cette distinction au-dessous de 40 kilos a paru impraticable ; il reconnaît qu'il y a un palier un peu large entre 31 kilos et 50 kilos ; c'est un petit inconvénient ; mais les intérêts des expéditeurs ne seront pas lésés.

En ce qui concerne les tarifs spéciaux, le ministre a dit que les compagnies en étudient tous les jours l'amélioration. Un réajustement de la moyenne est de 15 0/0 de réduction.

Si on avait appliqué simplement les conventions, les compagnies auraient perdu 22 millions seulement, l'Etat 43. Avec le projet actuel, les compagnies perdent 41 millions et l'Etat 55 millions ; par conséquent, les compagnies augmentent leurs sacrifices de 95 0/0 et l'Etat seulement de 25 0/0.

Le ministre a déclaré que l'expérience est importante et grave.

Dans quelle mesure la circulation des personnes et des choses sera-t-elle accrue ? Dans quel laps de temps les sacrifices consentis, seront-ils récupérés ? Il est difficile d'avoir une opinion certaine

à cet égard. Il y aura une impulsion donnée aux voyages et aux transports ; mais y aura-t-il déchet et quel sera-t-il ? On est dans le domaine des hypothèses.

M. Yves Guyot, répondant à M. Pelletan dit qu'il est impossible de recommencer de nouvelles négociations avec les compagnies si on veut que la réforme aboutisse cette année.

La commission a adopté les conclusions du rapport de M. Félix Faure, ainsi que la motion suivante présentée par M. Pelletan :

La commission du budget, considérant que, parmi les concessions nouvelles qu'il serait désirable d'obtenir des compagnies, les diminutions sur les tarifs des denrées ont une importance exceptionnelle pour le travail agricole et pour les consommateurs, invite le ministre :

1^o A assurer pour les expéditions de denrées de 40 kilos, au plus, des prix moindres que ceux qui sont établis pour les expéditions d'un poids supérieur ;

2^o A obtenir, sur les tarifs spéciaux des denrées, non modifiés dans une proportion légère, par un tarif nouveau, des concessions en rapport avec les sacrifices de l'Etat.

Commission des Douanes

La commission générale des douanes s'est réunie aujourd'hui, au Sénat, sous la présidence de M. Jules Ferry.

Les membres de la commission étaient beaucoup plus nombreux que la semaine dernière. On remarquait notamment la présence de M. Dauphin, rapporteur général, qui n'était pas encore venu au Sénat depuis la reprise des travaux de la commission des douanes.

Après avoir entendu le rapport de M. Cocher, sur les fabrications diverses, notamment sur les instruments de musique, la commission a commencé l'examen du rapport de M. Isaac, sur le régime colonial.

M. Dauphin, rapporteur général, questionné par plusieurs de ses collègues sur le commencement de la discussion, estime qu'elle ne pourra pas venir en séance publique avant le 8 ou le 10 novembre.

LES INCIDENTS DE MARSEILLE

Paris, 13 octobre.

M. Peytral, interrogé dans les couloirs de la Chambre, au sujet des incidents de Marseille, a dit que la manifestation serait le fait d'une quarantaine d'individus, la plupart âgés de 16 à 17 ans, ce qui, dans une population de 400.000 habitants constitue un noyau fort peu important.

Cette manifestation aurait été l'expression de mécontentements ayant un caractère local, et ne visant nullement la politique générale. Une partie de la population serait en désaccord avec la municipalité, sur le système adopté pour l'assainissement de Marseille.

En somme, M. Peytral estime que l'on doit attacher peu d'importance aux incidents qui se sont produits, et qu'il eût été facile de prévenir ou tout au moins d'arrêter, avec quelques mesures de police. Il faut admettre aussi que ceux qui ont pris l'initiative d'inviter tout le ministère à cette fête, et les ministres eux-mêmes, eussent dû être mieux renseignés sur les faits qui pouvaient se produire.

AU CONSEIL MUNICIPAL

Marseille, 13 octobre.

Ce soir, à la fin de la séance publique du conseil municipal, le maire a fait la déclaration suivante :

Le conseil municipal, toujours unanime sur le terrain des intérêts de Marseille, a obéi à un sentiment bien naturel, lorsqu'il a pensé que la venue des ministres dans notre ville faciliterait la solution de divers projets qui s'imposent à l'étude de tous les corps élus. C'est ainsi que l'a compris la partie intelligente et laborieuse de la population, la seule dont l'opinion puisse nous toucher, et n'oublions pas que les déclarations si nettes et si précises de M. le président du conseil, en ce qui concerne le canal de jonction de Marseille au Rhône et le développement de l'enseignement supérieur, ainsi que les promesses si formelles de M. le ministre du commerce, que nous devrions nous féliciter de la visite des ministres, et leur adresser, de nouveau, tous nos remerciements.

Si quelques groupes de gamins, sous prétexte de socialisme ou de politique générale, se sont livrés à des manifestations grossières, croyez bien que les ministres qui nous ont fait l'honneur de répondre à notre appel ont su les apprécier comme elles le méritent, et qu'ils ont trop d'esprit et de loyauté pour rendre Marseille responsable d'une incartade sans portée.

Deux choses, nous ne devons retenir que deux choses : c'est qu'il y a encore beaucoup à faire pour l'éducation des jeunes gens qui fréquentent la rue à l'atelier, et que, d'autre part, la fusion des partis est définitive, s'il est vrai qu'un député radical a donné à un journal conservateur la primeur de ses confidences. Quant à nous, Messieurs, nous arrêtons point à cet incident, et marchons au but avec cette union qui fait notre force, et qui provoque parfois tant de dépit chez ceux qui seraient incapables de la protéger.

Le docteur Flaissières, conseiller socialiste, a protesté contre l'épithète de « gamins », adressée à des manifestants, et a déclaré que, à ses yeux, ceux qui manifestent d'une façon peut-être un peu vive leurs sentiments à l'occasion du voyage des ministres, sont en presque totalité des citoyens sérieux, laborieux et honnêtes.

Le député auquel le maire a fait allusion, dans sa déclaration, est M. Peytral, qui, dans une interview parue lundi dans le Soleil du Midi, organe conservateur, se livra à certaines critiques générales.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain la suite de notre feuilleton : **PILLEUR D'ÉPAVES.** Nos lecteurs trouveront à la 4^e page : **ABANDONNÉE.**

Le Livre de M. Lockroy

Une réponse aux mémoires de M. de Moltke. — Les arguments du feld-marschal réfutés. — La guerre future.

Les Mémoires de M. de Moltke attendaient une critique en France. C'est M. Edouard Lockroy qui s'est chargé de la faire.

Polémiste, historien, homme politique, le député de la Seine était qualifié pour cette besogne. Il n'est point tacticien par état, mais ceux qui s'étonneraient de le voir écrire sur la tactique, reviendraient de leur prévention, le livre une fois achevé, pour la compétence que M. Lockroy y a affiché en ces choses spéciales. Il a la clarté, la solidité, la méthode. Un patriotisme clairvoyant, servi par une étude approfondie des causes qui amènent notre défaite et leur victoire, lui suggère des pages d'une mâle solidité, que tous les Français auront profité à lire.

La France n'est pas devenue belliqueuse, malgré les efforts héroïques qu'elle a faits pour son relèvement. « Le prétendre, dit M. Lockroy, c'est altérer sciemment la vérité. La France ne rêve pas de conquêtes. Seulement elle entend ne pas se laisser surprendre et égorger comme autrefois. » Et c'est en nous rappelant la guerre passée que nous nous préparons à soutenir avec plus de fermeté et de prudence celle dont on nous menace quotidiennement.

M. de Moltke nous y aide d'ailleurs par la publication de ses mémoires.

Les arguments de M. de Moltke

Pour le député de la Seine, le livre de M. de Moltke n'est pas absolument le livre d'un soldat : c'est celui d'un député ministériel, d'un écrivain officiel et officieux. De là, les assertions discutables sur les rois impuissants à faire des guerres dynastiques — thèse au moins singulière en préface d'un livre sur une guerre qui a été l'œuvre d'un homme.

Dans le même esprit, M. de Moltke établit que le gouvernement impérial avait une politique étrangère ; qu'il comptait, en entrant en campagne, sur la coopération de l'Allemagne du Sud ; que l'état-major avait un plan de campagne ; que l'armée française était prête. « M. de Moltke fait ainsi beaucoup d'honneur au gouvernement impérial, et il augmente intentionnellement la gloire du vainqueur. »

M. Lockroy réfute une à une les assertions du feld-marschal, avec des arguments clairs, sévères et logiques, ce qui l'amène à ces rigoureuses conclusions, en opposition avec celles de M. de Moltke :

un crédit nouveau. Nous croyons que l'administration a méconnu les droits du conseil municipal, dans cette circonstance, et c'est le premier reproche que nous lui adresserons...

Parmi les factures figure, pour 186 fr. 75 c., un mémoire de l'Association typographique lyonnaise, sous la rubrique : Travaux d'imprimerie. Or il s'agit, tout simplement, de l'impression du journal *Le Travailleur*, devenu depuis *Le Travail*. Vous connaissez, Messieurs, cette feuille dont une partie seulement est consacrée à la publication des actes officiels de la Bourse du Travail. L'an-

tre partie du journal sert à la propagande socialiste révolutionnaire.

Soutenir et propager les grèves, poursuivre, au détriment des idées de patrie, l'association internationale des travailleurs, armer le travail contre le capital, semer la haine entre les divers éléments constitutifs de la nation, sont des procédés dont l'avenir seul pourra démontrer l'utilité pour le progrès social, mais quant à présent, absolument réprouvés par la majorité des citoyens lyonnais, qui n'entendent, en aucune façon, devenir les complices, et encore moins les exécuteurs, de ceux qui ont fait de l'enseignement de ces doctrines leur principal moyen d'existence.

Nous exprimons le regret très vif que dans les paiements effectués directement par l'administration figure l'impression du journal *Le Travail*.

La première chose qui frappe en compulsant les comptes de la Bourse, c'est que son administration ne fait rien pour rien. Il est passé le temps des dévouements à la chose publique, du travail fait gratuitement pour tous. A la Bourse du Travail, tout se paye. Il n'est service si minime rendu à la collectivité qui ne reçoive son salaire.

Les personnages importants de l'administration sont envoyés aux frais de la Bourse, c'est-à-dire de la ville, évangéliser les villos voisins. M. Parfait a signé deux reçus au dossier, l'un de 25 francs pour un voyage à l'inauguration de la Bourse de Cours, l'autre de 25 francs, pour une cérémonie semblable à Montpelier.

D'après un document imprimé du bulletin, pour cette dernière délégation, M. F. avait ses frais de voyage payés et touchait 20 francs par jour, comme un vulgaire député.

Quand on saura qu'à ces bénéfices accessoires, M. F. joint un salaire annuel de 400 francs pour signer le *Travailleur*, on comprendra de quelle utilité la Bourse du Travail est pour les prolétaires, puisque sur les fonds consacrés à leurs intérêts, une bonnie part a passé dans les mains du citoyen Parfait.

Détail piquant : le 4^{er} mai, tous les ouvriers, s'ils adoptaient les avis de l'Administration de la Bourse, chômeaient, c'est-à-dire ne gagnaient rien et vivaient aux dépens de leurs épaules.

Ce jour-là, des citoyens zélés et vigilants s'enfermèrent dans la Bourse pour la préserver des contaminations de la force publique, et leur civisme s'est inscrit aux dépenses de l'institution pour la somme de 14 fr. 80 c., dont l'emploi est ainsi libellé dans l'état des dépenses :

1^{er} mai, commission de surveillance de la Bourse :

Pain : 4, à 0 fr. 60 c. fr. 2 40
Vin : 8 litres, à 0 fr. 80 c. 6 40
Saucisson : 4, à 1 fr. 50 c. 6

Je ne veux pas examiner le détail de ces dépenses, je ne bournai à constater que, pendant que des centaines de travailleurs perdaient leur journée, les excitateurs se nourrissaient aux dépens de la caisse municipale. C'est ce qu'ils appelaient la manifestation du 1^{er} Mai.

Messieurs, je ne veux pas insister davantage sur ces faits, mais nous devons en tirer la morale. Je ne m'attendais pas à cette cupidité, cette envie sans cesse en éveil de faire payer, et au plus haut prix, les services rendus. Si ces mœurs s'installaient dans notre pays, c'en serait bientôt fait de toute dignité dans le gouvernement.

Si toute fonction, si minime soit-elle, est rémunérée, ce ne seront pas les plus dignes, mais les plus avides qui la brigueront. Et, pour le plus humble des emplois, nous verrons se produire les plus ardentes compétitions, comme il est arrivé pour certains magistrats ouvriers, qui, en raison du traitement qui lui est attaché, a donné lieu aux luttes électorales les plus scandaleuses.

Administrateurs des hospices, du Mont-de-Piété, des Beaux-Arts, de l'école de tissage, tous ceux qui relèvent, de près ou de loin, de la municipalité, remplissent gratuitement leurs fonctions. La Bourse du travail ne peut agir autrement. En gardant pour leur propre usage des sommes importantes, les administrateurs, ont, en réalité, dépeuplé les syndicats.

Voici les conclusions de M. Augagneur :

1^{re} L'administration est invitée à supprimer tout avance à l'administration de la Bourse du Travail.

2^o A ne mandater aucune dépense ayant un caractère de propagande socialiste révolutionnaire.

3^o A ne mandater aucune dépense ayant le caractère d'un traitement ou d'une indemnité, en dehors des traitements prévus par l'article 40 du règlement.

4^o En raison des faits accomplis, l'administration est autorisée à payer tous les frais faits à ce jour, dans la limite du crédit de 10,000 francs voté par le conseil.

M. Fagot

M. Fagot répond à M. Augagneur sur le ton dont celui-ci s'est servi, c'est-à-dire très vivement. Mais, comme il se sert de l'expression « cher collègue » :

— Supprimez cher, dit M. Augagneur.

M. Fagot reconnaît que certaines dépenses de la Bourse du Travail sont discutables, mais il combat le rapporteur sur les questions de principe. Il termine en déposant le projet de délibération suivant :

L'administration est autorisée à pourvoir aux dépenses de la Bourse pour la fin de l'année courante, en faisant observer à l'administration de celle-ci que certaines dépenses non réglementaires ne pourront plus, à l'avenir, être payées sur les fonds municipaux, et en l'invitant à présenter au conseil, pour l'année prochaine, un projet de subvention dans ce sens.

M. Charpentier

M. Charpentier répond aux critiques de M. Augagneur :

S'il y avait un reproche à formuler à l'encontre des administrateurs de la Bourse du travail, ce serait d'avoir exagéré les justifications, d'avoir fait une énumération par trop détaillée et précise de ces menues dépenses que dans nos budgets ordinaires les artifices de la comptabilité administrative ont coutume de grouper sous un libellé général ou de dissimuler sous une rubrique habile ; c'est ainsi que, par exemple, les dépenses de la buvette du conseil figurent à l'article intitulé : « Frais occasionnés par l'exercice du mandat municipal ».

L'orateur excipe ensuite de la responsabilité de l'administration municipale pour les dépassements de crédit.

Son autorisation s'est manifestée tout d'abord par l'adjonction au personnel de la Bourse, avec l'agrément formel de la municipalité, ainsi que M. Augagneur le constate, d'un nouvel employé devant remplir les fonctions de trésorier, emploi qui n'avait été nullement prévu par le conseil et pour lequel aucun chiffre n'avait été indiqué dans le crédit affecté au service de la Bourse.

Le fait de l'acceptation, par la mairie, de cette dépense supplémentaire résulte très nettement d'un passage du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Bourse, tenue le 5 janvier 1891, rapportée

dans le bulletin *Le Travail*, et où on lit : « M. le maire a chargé la commission provisoire de convoquer officiellement les délégués, pour le dimanche 11 janvier ; il demande également que le trésorier soit nommé officiellement. »

M. Charpentier ajoute :

Mais il y a plus, et l'autorisation dont nous parlons s'est appliquée non-seulement à la création de cet emploi supplémentaire, mais en réalité à la feuille de dépassement du crédit d'une façon absolument générale. C'est là ce que relève le procès-verbal de la séance d'ouverture de la Bourse du Travail, tenue le 11 janvier de cette année. Le procès-verbal publié au *Bulletin officiel de la Bourse* contient le passage suivant : « Sur une question du citoyen Laprest, trésorier, demandant si toutes les dépenses seront prises sur le crédit de 10,000 fr., le maire répond que oui, mais que la somme pourrait bien être insuffisante, et comme il ne faut pas laisser périr l'institution, il y aura lieu de l'augmenter selon les nécessités. »

M. Charpentier examine ensuite les caractères du crédit attribué à la Bourse du Travail et établit une distinction entre les dépenses ordinaires du budget et les subventions.

En matière de subvention, le conseil se borne à voter un crédit de tant ; ce crédit est inscrit au budget et est alloué à la société particulière ou à l'institution indiquée pour en bénéficier, celle-ci l'emploie où, quand et comment il lui semble utile et bon, sans que le conseil s'ingère de rechercher à quel genre de dépenses il a été employé.

Eh bien, en ce qui concerne la Bourse du Travail, le crédit, abstraction faite, je le répète, de la partie consacrée au traitement du personnel, est inscrit sous la rubrique *Subvention*.

Le dernier argument est tiré de la volonté formellement exprimée par le Conseil en instituant la Bourse du Travail de ne point s'ingérer dans son administration intérieure. M. Charpentier cite des rapports de la commission des intérêts et travaux publics en date du 17 juillet 1888, du 10 octobre 1889.

Cette manière de voir, qui était celle de la commission des travaux publics, qui n'a été combattue par personne au sein du conseil, a surtout pris la forme d'un texte obligatoire et définitif dans les articles 7 et 9 du règlement général de la Bourse, adopté dans notre séance du 7 octobre 1890.

« Art. 7. — Le conseil d'administration fait son règlement intérieur, il règle son fonctionnement et le divise comme il l'entend. »

Toute la question est de savoir ce qu'il faut entendre par les frais divers justifiés que la ville doit payer jusqu'à concurrence de 10,000 francs.

Il résulte des paroles prononcées par M. le maire à la séance d'ouverture de la Bourse, paroles que je signalais il y a un instant et qui ont une double portée :

« Le citoyen Laforest, trésorier, demande si « toutes les dépenses de la Bourse seront prises sur le crédit de 10,000 francs ». Et M. le maire répond que oui, et il ajoute : « Comme la somme pourrait bien être insuffisante et comme il ne faut pas laisser périr l'institution, il y aura lieu de l'augmenter selon les nécessités. » — Et encore : « L'administration de la Bourse est maîtresse chez elle ; les rapports sont régulièrement établis entre elle et la municipalité. »

M. Charpentier termine en justifiant les dépenses faites pour les inaugurations des Bourses de Lyon, de Cours et de Montpelier.

Ces délégations, ces réceptions qui sont le complément les unes des autres, sont surtout utiles pour régler le fonctionnement des diverses Bourses, pour identifier leurs procédés de propagande, leurs méthodes de renseignements et faire converger vers un même but, l'ensemble des décisions et des mesures prises dans l'intérêt des travailleurs.

M. le maire lui-même le comprenait fort bien lorsque à propos de l'envoi d'une délégation du conseil à Paris, au sujet de la Bourse du Travail, et il s'exprimait ainsi en s'éloignant :

« On gagne énormément à voyager ; si l'on n'apprend pas beaucoup sur les Bourses du Travail, on peut apprendre beaucoup sur une foule d'autres choses. On est mieux fondé à raisonner sur ce qu'on a vu que sur un texte écrit. »

M. Charpentier parle comme M. Fagot des crédits votés pour les réceptions des fédérateurs.

Il a voté ces crédits et ne voit pas pourquoi l'on lésinerait sur les frais de réception de la Bourse du Travail. Puis il passe au détail des travaux effectués par les commissions et sous-commissions. En ce qui touche la rémunération de ces commissions, il rappelle, à titre de précédent, les sommes allouées à la commission de l'école, à la commission de recherches de délégations du conseil municipal antérieures à 1889, à la commission des offres du quartier Grôlée qui a coté si cher à la ville, aux deux commissions de surveillance du même quartier Grôlée.

INCIDENTS

A ce moment, la discussion s'envenime un peu, lorsque M. Charpentier passe en revue les gratifications données aux hauts fonctionnaires, pour répondre à l'assertion de M. Augagneur : « A la Bourse du Travail, on ne fait rien pour rien. »

L'orateur emprunte des exemples à l'organisation des Bourses du Travail de Paris, de Marseille, de Saint-Etienne, etc.

Sur la question du bulletin, M. Charpentier rappelle le débat qui a eu lieu sur les mots de « socialiste » et de « socialiste révolutionnaire » débat dont l'*Echo de Lyon* a rendu compte. Il dit que des bulletins du travail sont rédigés à Marseille, à Saint-Etienne, bulletins autrement violents.

Sur le 1^{er} mai, il met en opposition M. le maire et M. Augagneur ; il rappelle le qualificatif de « manifestation légale, manifestation permise » donné par M. Gaillon au 1^{er} mai, contre lequel M. Augagneur proteste. Un *lapsus linguae* de l'orateur donne à M. le maire l'occasion d'affirmer sa pensée en ces termes :

« Parlant enfin de la propagande socialiste révolutionnaire que M. Augagneur ne veut pas subventionner, M. Charpentier cite la Société d'enseignement professionnel du Rhône dont les chefs ont des tendances diamétralement opposées, puisqu'ils attribuent la présidence de la distribution des prix à M. Picot, partisan du respect dû à la loi de Dieu, de la reconstitution des classes dirigeantes sous l'action des prêtres. »

Nouvel incident avec M. Vignet qui s'honore d'appartenir à la Société en question sans partager toutefois les idées de ceux qui sont à la tête.

Les discours de M. Charpentier se terminent par une allusion à une allocution de M. le Maire reconnaissant la nécessité d'une nuit du 4 août, d'une liquidation.

M. Augagneur. — C'est le prospectus de la Ville de Lyon.

M. Charpentier. — Permettez-moi de vous dire, M. Augagneur, que votre rapport n'est qu'un prospectus de café-concert.

M. le Maire. — Avez-vous fini votre préface, M. Charpentier ?

M. Charpentier proteste et dit :

— J'ai fini.

La discussion générale est ouverte.

LA DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Maire, sans entrer dans des considérations générales, reconnaît qu'au moment où le conseil vota une somme de 10,000 fr. pour la Bourse du Travail, il ne savait pas exactement quel crédit serait nécessaire. L'administration n'était pas responsable, elle n'avait pas le droit de s'ingérer dans le détail des dépenses, et sa seule préoccupation fut de savoir si ces dépenses avaient été réellement faites, sans en discuter l'utilité.

Elle a prévenu la Bourse du Travail que le crédit allait être épuisé ; les fonctionnaires de la Bourse ont fait preuve d'abnégation en abandonnant leur traitement. Une grosse facture a été présentée, on l'a payée ; on n'avait peut-être pas le droit de la faire, car il fallait assurer le traitement des fonctionnaires jusqu'à la fin de l'année.

M. le maire croit qu'un journal est incompatible avec une subvention municipale. Il dit aussi qu'à la Bourse du Travail on s'occupe d'autre chose que des intérêts des syndicats.

Dans cette situation, il y a deux modes à suivre : celui proposé par M. Augagneur ou celui employé avant l'épuisement des crédits. L'administration ne veut ni de l'un ni de l'autre. Elle paiera à l'avenir les dépenses prévues, mais non les voyages que les syndicats peuvent payer eux-mêmes.

Mais la question actuelle est celle de savoir comment on finira l'année : s'il ne faut pas fermer la Bourse du Travail, payer ses dépenses, à l'exclusion des frais de délégation et de personnel jusqu'au 31 décembre, après quoi on établira un budget pour l'année prochaine.

M. Augagneur se croit d'accord avec M. le maire et propose de faire une autre rédaction de ses conclusions.

M. le maire dit que les avances nécessaires à la Bourse du Travail lui ont été faites. Il n'y a plus à en faire. Le budget de 1892 étant réservé, l'administration demande l'autorisation de payer les dépenses des trois derniers mois de 1891, ce qui nécessite un crédit de 3,000 fr. ; on payera seulement les dépenses autorisées par le règlement, plus le trésorier.

M. Augagneur demande le renvoi des propositions de l'administration à la commission qui les examinera avant la prochaine séance.

M. Koch rappelle qu'il a déposé une proposition comprenant un crédit de 13,000 fr. pour la Bourse.

M. Deschamps se déclare partisan de cette proposition mais dit qu'il sera temps de l'étudier avec le budget.

M. Bessières demande la discussion immédiate des propositions de l'administration.

Un débat un peu confus s'engage sur la rubrique « frais de bureau » comprise dans les dépenses qui seront provisoirement payées.

M. Augagneur propose de joindre la proposition de l'administration à ses conclusions. (Protestations.)

M. Marc Guyas fait observer que les 3,000 francs prévus pour la fin de l'année seront juste suffisants pour les frais de chauffage, d'éclairage et pour les appointements.

M. Charpentier insiste en faveur du bulletin de la Bourse du Travail.

M. Bessières demande que ce bulletin soit un bulletin de statistique.

M. Montvert propose qu'un rapport soit adressé mensuellement par la Bourse du Travail.

M. Colliard prie l'administration de mettre aux voix un crédit de 4,000 francs.

Le débat est alors clos sur un terme moyen proposé par M. le maire : une somme de 3,500 francs est votée. Les conclusions de M. Augagneur sont donc rejetées et son long rapport n'a eu d'autre effet que celui que peut avoir une profession de foi politique : la question reviendra sur le tapis à propos du budget de 1892. Le fonctionnement provisoire de la Bourse du Travail est assuré ; on n'a pas dit, comme M. Augagneur le demandait, qu'elle serait transformée en service municipal. C'est la solution de M. le maire qui prévaut.

La séance a été levée à 11 heures.

LE TRAMWAY DE NEUVILLE

Les Employés en grève

La grève des employés du tramway de Lyon à Neuville continue. Les délégués des employés n'ont pas encore eu d'entrevue avec l'administration de la compagnie et, par conséquent, aucun arrangement n'est intervenu.

La chambre syndicale des employés de tramways nous adresse une protestation contre le récit d'un journal du matin disant que la compagnie renvoie chaque hiver une partie de son personnel.

L'hiver dernier, plusieurs employés ont bien été renvoyés ; mais, après réclamation, ils ont tous été réintégrés.

Les grévistes semblent décidés à ne vouloir abandonner aucun de leurs desiderata.

LES OUVRIERS VERRIERS DE LYON

Hier, à quatre heures de l'après-midi, a eu lieu, à la mairie du troisième arrondissement, une réunion de la commission de conciliation des ouvriers verriers de Lyon. Cette commission était composée des conseillers municipaux du troisième arrondissement, MM. Broussas, Thiviolet, Guy, Rogéat, Pichot et Bataille ; des conseillers prud'hommes, MM. Denat (patrons) et Bernard (ouvriers) ; d'une délégation des négociants des quartiers intéressés, MM. Duret, entrepreneur ; Aste, manufacturier, et Jouffray, boulanger ; des délégués des ouvriers, MM. Rey, Truckmann et Rouvère, et enfin des patrons verriers, MM. Bérond, Mesmer et Jayet.

M. Guy a été nommé président de la réunion. Tout en déplorant le tort que la grève causait à nos quartiers ouvriers et à l'industrie nationale, les patrons, cédant à un mouvement d'humeur, ont repoussé toute tentative de conciliation et ont déclaré ne plus vouloir même assister à une nouvelle séance

qui aurait pour objet le rapprochement des deux parties en présence.

Nous espérons qu'ils voudront bien revenir sur leur décision fâcheuse à tous égards.

LE ROI DES ESCROCS

Seneca, le complice de Zucchi a été interrogé hier par M. le juge d'instruction Chantreuil.

Le détenu, sortant de son mutisme, a avoué avoir participé au vol commis chez M. Poyet. Pendant que deux complices, dont il ne donne que les prénoms José et Garcia, fracturaient les portes et volaient les tiroirs, lui, dans la rue, faisait le guet.

Cette déclaration n'est qu'une fable inventée par Seneca pour s'attacher la responsabilité qui pèse sur lui. Il est, en effet, doré et déjà, établi que lui et Zucchi sont les deux seuls coupables.

C'est eux seuls que des témoins ont vu rôder autour de la maison ; c'est dans leur valise que les 80,000 francs de titres volés ont été retrouvés ; enfin, les pinceaux-moines ont et pressions qu'ils avaient en leur possession, s'adaptent parfaitement aux empreintes relevées sur la porte de M. Poyet.

Les deux voleurs ont pu recevoir des indications sur la disposition de l'appartement, et l'endroit précis où se trouvaient les valeurs, mais eux seuls ont commis le vol.

Zucchi a été laissé dans sa cellule à la prison Saint-Paul. Le juge d'instruction n'a pas jugé utile de le confronter même avec son complice, qu'il n'a pas revu depuis le 12 août, jour où les deux escrocs ont été arrêtés à Genève.

L'élégant marquis cause fréquemment avec les gendarmes et les gardiens. Pour lui, son acquittement ne fait pas l'ombre d'un doute. Aussitôt libre, il quittera la France, un pays inhospitalier, dit-il, et ira chercher fortune dans l'Amérique du Sud.

Les escroqueries qu'il a commises et qu'il avoue ne sont, d'après sa morale facile, que de simples péchés insuffisants pour le faire condamner ; quant aux vols il les nie tous, et espère pouvoir se disculper facilement quand il comparaitra devant le jury.

Parmi les tours qu'il a joués, il en est un qui dépeint bien le caractère audacieux de cet aventurier.

En 1889 — nous avons raconté le fait — Zucchi sous le nom de marquis Garcia y Barrajon, commut un important vol de bijoux au Havre.

Il avait auparavant fait la connaissance d'un M. C... et lui avait promis la place de régisseur de ses propriétés à la Havane.

Le vol découvert, l'escroc s'enfuit et fut condamné par contumace.

Pensant que s'il se rendait à Paris, Garcia pourrait aller voir sa femme qui habitait cette ville, M. C... lui écrivit et lui recommanda de dénoncer le pseudo-marquis s'il se présentait chez elle.

Garcia se rendit en effet à Paris. Son premier soin fut de se défaire des bijoux volés, et comme on ne paye qu'à domicile, dit faire adresser le montant à M. y Barrajon, chez Mme C...

Le lendemain, Mme C... reçut une lettre contenant 500 francs, avec prière de la remettre à M. y Barrajon.

Le jour même, elle prévint M. Goron, et une surveillance fut organisée autour de la maison.

Quelques jours se passèrent ainsi, y Barrajon ne vint pas, et la surveillance se relâcha.

Un beau matin, Mme C... vit l'escroc entrer chez elle. Se demandant comment un riche propriétaire à la Havane et ami de M. C... lui demandait négligemment si elle n'aurait pas reçu une lettre pour lui.

— Oui, répondit Mme C..., mais elle contenait de l'argent et je l'ai remis à ma mère. Si vous le voulez, nous irons la chercher.

Au détour d'une rue, Mme C..., avissant deux gardiens de la paix, s'élança vers eux et, leur désignant son compagnon, s'écria : — Arrêtez ce monsieur ! C'est un voleur !

Sous cette accusation, Garcia ne broncha pas, et se tournant vers les agents :

— Cette pauvre femme est ma maîtresse ; désespérée de mon abandon, elle me suit depuis plusieurs jours et cherche à faire du scandale. Allons chez le commissaire de police, qu'elle reçoive une leçon, car je ne veux plus voir se renouveler des scènes pareilles.

— Allons, reparti M. C..., furieuse d'être ainsi trahie.

Le sourire sur les lèvres, Garcia suivit les gardes, bien plus occupés à surveiller les faits et gestes de Mme C... que les siens, et, au détour d'une rue, d'un bond mit plusieurs pas entre les agents et lui et se perdit dans la foule.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mercredi, 14 octobre, 2876 jour de l'année.

Lune : premier quartier, le 10 ; pleine, le 17.

Soleil : lever, 6 h. 30 ; coucher, 5 h. 40.

Grand-Théâtre. — Ce soir, représentation de la *Favorita*, l'opéra populaire, de Donizetti. Les principaux rôles de cet ouvrage sont tenus par MM. Massart, Bourgeois, Noté, MM. Bossy et Plantin.

L'interprétation ne laissera rien à désirer et le succès ne peut être que très grand avec de pareils artistes.

Demain, représentation populaire, moitié prix à toutes les places, les *Dragons de Villars*.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui, mercredi, sixième représentation du plus grand succès du jour, *Musotte*, pièce nouvelle en 3 actes, de MM. Guy de Maupassant et Jacques Normand, qui continue à attirer un public de plus en plus nombreux.

Le spectacle commencera à 8 heures 1/4, par les *Petits Cadavres*, comédie en un acte ; à 9 heures, *Musotte*.

Demain jeudi, septième représentation de *Musotte*.

Prochainement, première représentation de *Le Médicin des Folles*, grand drame nouveau en 5 actes et 13 tableaux, de MM. Xaxier de Montpégin et Jules Dornay, les auteurs de la *Porteuse de Pain*.

Théâtre Bellecour. — Aujourd'hui, mercredi, relâche pour répétition générale de *La Fille de Madame Angot*.

Aux détails que nous avons donnés hier sur les artistes et la mise en scène, il faut ajouter que M. Belliard a été spécialement engagé pour tenir le rôle d'Amarante ; que les ballets nouveaux, la grande valse du deuxième acte, la fricassée du troisième, ont été réglés par M. Rita Paparelli et ne seront pas un des moindres attraits de la soirée opérée ; que le final du premier acte sera certainement un des clous de la pièce avec la scène de l'arrestation mouvementée par 300 personnes et, détail nouveau et complètement inconnu jusqu'à ce jour, terminée par une grande charge de cavalerie.

C'est à la gracieuse obligeance de M. Bertrand, directeur de l'Eden-Théâtre, des Variétés et futur directeur de l'Opéra, que nous devons la bonne fortune d'entendre Chalmers dans le rôle de Larivaudier qu'il a joué plus de cent fois à l'Eden-Théâtre.

Le bureau de location, situé sous le péristyle du Théâtre, est ouvert dès à présent, pour les représentations de *La Fille de Madame Angot*.

Fin d'une grève. — Les ouvriers chapeliers des maisons Echalié et Berry, qui s'étaient mis, il y a deux jours en grève, viennent de reprendre le travail, un accord étant intervenu entre eux et leurs patrons.

Le feu. — Un feu de cheminée s'est déclaré hier, à une heure et demie du soir, dans la boulangerie Laskin, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Les pompiers du poste de la Préfecture, aidés de quelques rancuneux, ont pu se rendre maîtres de l'incendie après deux heures de travail.

Ces dégâts sont sans importance.

Ce sinistre doit être attribué au mauvais état de la cheminée.

Abus de confiance. — M. Prieur, commissaire de police de la Guillotière, a mis hier en état d'arrestation un nommé Michel B..., âgé de 32 ans, demeurant rue Villoriot. Cet individu est inculpé d'abus de confiance.

Vol de plomb. — Le sieur Chirio-Venanzio, âgé de 23 ans, manœuvre, chemin de Gerland, 92, a été arrêté hier, sur les ordres de M. Jeannette, commissaire spécial de la police des chemins de fer, sous l'inculpation de vol de plomb commis au préjudice de la compagnie P.-L.-M.

Chirio-Venanzio a été écroué à la disposition du parquet.

Uno rixe. — Une rixe a éclaté hier entre MM. Victor G..., 25 ans, tulleur, chemin de Gerland, et G..., employé de chemin de fer, même adresse.

Ce dernier, atteint d'un formidable coup de poing en plein visage, est allé tomber dans l'escalier de la maison et s'est fracturé le bras gauche.

Une enquête est ouverte sur les causes de cette rixe, par le commissaire de police du quartier Saint-Louis.

Concert de bienfaisance. — Aujourd'hui, mercredi, à 8 heures du soir, à la brasserie Charroin, place du Pont, au bénéfice des victimes de l'accident de la rue Ferdinand.

Grand concert avec les concours de M. Xivan, xylophoniste, M. Ludovic, ténor, M. Cofier, baryton, et l'Orchestre de la brasserie fera entendre les plus jolis morceaux de son répertoire.

Dernière Heure

ETAT-CIVIL DE LYON

INUMUATIONS

Premier arrondissement. — Néant.

Deuxième arrondissement. — Jean Balmont, agent d'assurance, 68 ans, rue du Plat, 7, f. 10 h. — Camille Girard, 4 ans, Charité, f. midi. — Jules Martin, forgeron, 23 ans, Hôtel-Dieu, f. 2 h. — Marie Poulet, sans profession, 15 ans, Hôtel-Dieu, f. 11 h.

Troisième arrondissement. — Marguerite Guere, 17 jours, grande rue de la Guillotière, 67, f. 7 h. — Jean Lacroix, journalier, 74 ans, route de Vienne, 59, f. 9 h. — Ennemond Pichot, rentier, 76 ans, cours Gambetta, 13, f. 11 h. — Joseph Duron, typographe, 27 ans, rue de la Vigilance, 2, f. 1 h. — Marie Grillo, employée de commerce, 66 ans, cours Gambetta, 7, f. 3 h. — Claude Drice, 42 jours, avenue de Saxe, 345, f. 10 heures. — Veuve Guichard, née Guignon, sans profession, 72 ans, rue de la Mouche, 12, f. 2 h.

Quatrième arrondissement. — Claude Carraud, représentant de commerce, 33 ans, impasse Belle-Allemagne, f. 10 h.

Cinquième arrondissement. — Aimé Carrié, 42 jours, rue Viol-Renversé, 3, f. 11 h. — Kpouse Toulou, née Cersot, journalière, 41 ans, rue de la Pyramide, 89, f. 3 h. — Kpouse Bran, née Delord, lingère, 31 ans, rue de Saint-Cyr, 85, f. 1 h.

Sixième arrondissement. — Néant.

AVIS

Nous rappelons aux Sociétés patriotiques, de tir, gymnastique, natation, aux Sociétés littéraires et musicales, aux organisations de mutualité, aux Syndicats et aux Comités politiques, que l'Echo de Lyon insérera toujours avec plaisir toutes leurs communications et documents.

BOURSE DE LYON

Du 13 Octobre 1891

FONDS D'ÉTAT

3 1/2 % Français	Crédit Lyonnais	801 87
Amortissable	Mobilier Espagnol	95 60
4 1/2 1883	B. Pays Hongrois	541 25
Italie 5 0/0	Banque d'Esc. Paris	541 25
Espagne 4 0/0	Banque ottomane	95 50
Hongrie 4 0/0	Banque d'Autriche	95 50
Autriche 4 0/0	Paris-Lyon-Médit.	95 50
Russe 5 0/0 62	Andalous	95 50
— 4 0/0 67	Chemins Autrich.	95 50
— 4 0/0 75	Cacérés-Portugal	95 50
— 4 1/2 1883	Lombard-Vénitien	95 50
— 4 0/0 89	Méridionaux	95 50
D. C. Ottom. S. D.	Nord de l'Espagne	95 50
— Obligat. priv.	Portugal	95 50
Portugal 3 0/0	Saragossa	95 50
— 4 1/2 1883	Canal de Suez	95 50
Crédit foncier	Canal de Panama	95 50
Crédit mobilier	Canal interoc.	95 50
	Société F. Lyon.	95 50

OBLIGATIONS

Ville de Lyon	100	Lyon-Fourvière	...
Paris 1860	100	Quêt-Lyonnais	...
— 1865	...	S. fone. lyonn.	...
— 1869	...	Andalous 3 0/0	...
— 1871	...	Autriche-Hongr. 1 ^e	406
— 1875	531 50	Bains-Aix 3 0/0	...
— 1876	...	Combr. 1876	...
— 1886	...	Lombard ancien	317 25
V. de Marseille 77.	...	— nouv.	312 50
Fonc. 1877 3 0/0	392 25	Nord-d'Espagne 5	280
Fonc. 1879 3 0/0	475	Pontinas 3 0/0	161
Fonc. 1880 3 0/0	480	— 4 0/0.	...
Fonc. 1883 3 0/0	470	Gaz de Lyon	1247 50
Brisson 4 0/0	468	Forges de l'Orne	...
Bombes 5 1/2	438	Crensat	1645
— nouv.	437	— à Loire.	...
Paris-Lyon-Médit.	445	Non-remb.	...
— 1866.	442 50	Saint-Etienne	206
		Croix-Rousse	...
		Oran-Français	640

BOURSE DE PARIS

Du 13 Octobre 1891

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

AU COMPTANT	COURS DE CLOTURE	HAUSSE	BAISSE
3 0/0	95 50	95 70	20
3 0/0 amort. ex.	95 50	95	50
4 1/2 1883	105 55	105 55	
3 0/0 nouveau	94 85	94 80	25

TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE

CLOTURE D'HIER	VALEURS	PREMIER COURS	DERNIER COURS
95 72 1/2	3 0/0 Français	95 72 1/2	95 62 1/2
94 92 1/2	3 0/0 nouveau	94 92 1/2	94 75
105 70	4 1/2 Fr. (1883)	105 70	105 67 1/2
90 10	5 0/0 Italien	90 10	90 07 1/2
68 90	4 0/0 Espagne ext.	68 90	68 30
37 35	Hongrie 4 0/0	37 35	36 85
430	Russe 4 0/0 80	430	425
4035	Dette Egypt. unif.	4035	4030
1245	Crédit Foncier	1245	1248 75
803 50	Banque d'Esc. Paris	803 50	800
510	Crédit Lyonnais	510	513
117 50	Banque Ottomane	117 50	118 75
35 25	Banque Autrich.	35 25	35 25
1485	Mobilier Espagnol	1485	1480
622 50	Panama	622 50	618 75
257 50	Paris-Lyon-Méd.	257 50	253 75
204 25	Nord de l'Espagne	204 25	203 50
2875	Autrichiens	2875	2855
91 13/16	Suez	91 13/16	91 13/16

APRÈS BOURSE

Du 13 Octobre 1891

8 0/0 français	95 62	Douanes	430
— 4 1/2	105 55	Rio Tinto	532 50
— 4 0/0	95 50	Tharsis	149 37
— 4 1/2	105 55	Alpines	174 37
— 4 0/0	95 50	Extérieure	68 18
— 4 1/2	105 55	De Beers	339 37
— 4 0/0	95 50	Hongrois	90 62
— 4 1/2	105 55	Tabacs	336 25
— 4 0/0	95 50	Russe 1880	97 51
— 4 1/2	105 55	Panama	26 25
— 4 0/0	95 50	Chénas	25 1/2
— 4 1/2	105 55	— a vue	
— 4 0/0	95 50	— s/Ber.	
— 4 1/2	105 55	— Pétrosb.	
— 4 0/0	95 50	— Vienne	
— 4 1/2	105 55	— Amst.	
— 4 0/0	95 50	— Banque Ottom.	513 12 3/4

COURS DES VALEURS EN BANQUE

Du 13 Octobre 1891

ACTIONS		OBLIGATIONS	
Trifail.....	389 ..	N.-E. Hongrois. 515	
—	380 50	Furstemberg.....	
Alpines.....	175 ..	Pottendorf.....	
—		Lots Turcas.....	
Tharsis.....		—	
Lanteira.....	237 ..	Azow.....	
Huta-Bankowa.....		Sébo.....	

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Du 13 Octobre 1891

Veaux	— Amenés, 521; vendus, 490; poids moyen, 78; 1 ^{re} qualité, 180; 2 ^e qualité, 170; 3 ^e qualité, 160. — Prix extrêmes, de 120 à 200. — Vente calme.
-------	--

MARCHÉ AUX BESTIAUX

A LYON-VAISE. — 12 Octobre 1891

Bœufs	— Amenés, 854; vendus, 711; renvoi, 140. — Prix payés: de 140 à 150 fr. les 100 kilos, droits d'octroi non compris.
-------	---

Veaux. — Amenés, 417. — Tous vendus, de 90 à 104 fr. les 100 kilos, droits d'octroi compris. Marché très important, nombreux renvoi, un peu de baisse.

MARCHÉ AUX FOURRAGES

Lyon - Guillotière

13 Octobre 1891		
Foin, 1 ^{er} choix.....	100 kil,	8 50 à 9 50
» ordinaire.....	»	7 50 à 8 »
Luzerne, 1 ^{er} choix.....	»	8 50 10 »
» ordinaire.....	»	» » à » »
Paille de seigle.....	»	3 50 à 3 75
» de froment.....	»	3 50 à 3 75
« d'avoine.....	»	3 » à 3 50
Droits d'octroi non compris		

Droits d'octroi non compris

Farines

Farine, marq. sup.	125 kil., 55 fr. à 57 »
» de commerce	» 50 fr. à 54 »
» ronde, sup.	» 50 fr. à 51 »
» » ordin.	» 47 fr. à 49 »
» de boulanger	» 54 fr. à 56 »

Rendus à Lyon

MARCHÉ AUX GRAINS

Palais du Commerce

Blé, Dauphiné, choix	28 » à 28 50
» ordinaire	» 28 50 à 29 »
Blé, de Bresse, choix	28 50 à 29 »
» ordinaire	» 27 » à 28 »
Blé, du Bourbonnais, choix	28 50 à 29 »
» ordin.	» 27 » à 28 50
Les 100 kilos rendus à Lyon	
Seigle, du Lyonnais	100 kil., 19 » à 19 50
» du Dauphiné	» 19 50 à 20 »
» ordinaire	» 18 » à 19 »
Avoines de la région	» 17 » à 18 »
» de toutes provenances	» 17 50 à »

Rendus à Lyon

Issues 400 kil., 13 25
Recoupes 14 »
Rendus à Lyon

ON OFFRE

pension de famille avec chambre indépendante à Demoiselle ou Jeune Homme, à proximité des Lycées. — S'adresser: HILAIRE, 4, rue Bugeaud.

VERMOREL

Constructeur
VILLEFRANCHE
(Rhône)

PRESSEURS

Perfectionnés
GARANTIS

Transformations et Réparations des Presseurs

VIS & FERRURES — POMPES A VIN
Envoi franco du Catalogue illustré

Le Rédacteur-Gérant:
NICOLAU-MENTELE

Imp. WALTER et C^e, rue Belle-Gardière, 14. — Lyon

ORDRES DE BOURSE

AU COMPTANT ET A TERME — (LYON ET PARIS)
A. MAZERAUD, rue Ferrandière, 30
 Paiement de Coupons échus ou non échus.
Souscriptions sans frais à toutes les Emissions
RENSEIGNEMENTS GRATUITS

PIERRE HAPFNER
1^{er} Méd. d'Or aux Exposit. Univer. 1878 et 1889
12 et 14, Passage Jouffroy, PARIS
COFFRES-FORTS ACIER
Envoi Franco de Dessins et Prix-courants
Dépôt chez M. E. Douré, Machines à coudre, 7, place de la Charité.

LE « SANS RIVAL »

Tampon toujours encre (Inépuisable)
Il est absolument inaltérable, sa durée est indéfinie: sa richesse de couleur est telle qu'il suffit de tamponner une fois pour avoir plusieurs empreintes excellentes. Se méfier des produits similaires.
PRIX: 1 f. 50, et rendu franco 1 f. 75
Vente en gros et au détail: aux Petits Docks du Commerce 13, rue Confort, Lyon.

SEUL LE QUINA ADRIQ
permet de préparer soi-même à la minute pour 1 f. 25 un litre de **VIN DE QUINA** conforme au Codex
Fabrique à Lyon, Ph^e Gaudet, 31, rue Hôtel-de-Ville.
ENVOI CONTRE TIMBRES

PIANOS ET ORGUES

AGRANDISSEMENTS CONSIDÉRABLES
LA Maison Ch. MORETTON & C^{ie}
Succ^s de VIENNET
9, Place des Jacobins, A L'ENTRESOL, Lyon

possède les Magasins les plus vastes et les mieux assortis. CHOIX CONSIDÉRABLE de Pianos des meilleurs facteurs, tels que: PLEYEL, Kriegerstein, Bord. Moretton etc., etc., aux conditions les plus avantageuses, soit au comptant, soit avec trois ans de crédit.

LOCATION dans tous les prix. — Pour 12 à 15 fr. on a de véritables instruments d'artistes; au-dessus de 15 fr. Pianos riches. — Pianos neufs depuis 450 fr. au comptant. — Orgues depuis 95 fr. comptant.

Envoi franco très intéressante Notice illustrée
GARANTIE DE 20 ANS AUX PIANOS VENDUS. — ÉCHANGES, RÉPARATIONS, ACCORDS

KIOSQUES & URINOIRS LUMINEUX
DE LYON ET SAINT-ÉTIENNE
Affichage diurne et nocturne
AFFICHES PEINTES SUR ÉCRANS & SOUBASSEMENTS
Les Abonnements sont reçus à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, LYON
et dans ses succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Mâcon et Dijon.

D^r DUCHARNE

3, Cours de la Liberté, 3
Maladies de la peau, des voies urinaires et contagieuses. — Électricité.
Traitement spécial des Ulcères. Cabinet: de 9 à 11 h. et de 1 h. 1/2 à 4 h.

UNE DAME SEULE

Offre le logement à une honnête ouvrière. Prix très modéré. S'adresser sous le 6162, agence Fournier, 14, rue Confort.

BACCALAUREATS

Cours préparatoires et manipulations. F. FRANK, 22 Commandant Dubois, 1.

PLUS DE NÉURALGIES
Migraines, Névroses
Guérison certaine par les Dragées de M. P. Frémont, à base de Valériane de zinc et des principes actifs du Quinquina
Dépôt GÉNÉRAL: LYON: ROISSIER et FOURNIER, droguistes, Rue de la Poulaiterie, 6. — Envoi francs contre 3 fr. en mandat ou timbres-poste. — Détail dans toutes les bonnes pharmacies.

PILULES Des Alpes
DÉPURATIVES, TONIQUES ET LAXATIVES
Prix: 1 Franc la Boîte
UNE TOUS LES JOURS, LE SOIR EN DINANT
Guérison certaine des affections de l'estomac, vomissements bilieux, constipation habituelle, coliques, ballonnement, migraines, vertiges, congestions, affections hémorrhoidales légères, affections névralgiques, rhumatismes, goutteuses, affections de la peau, etc.
Dépôt à LYON: Pharmacie GATON, 68, Rue Victor-Hugo

ENSEIGNES PEINTES
Dans les Gares des Funiculaires
LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIÈRE
20 fr. le mètre carré par an, Peinture et Impôt compris.
S'adresser à l'Agence V. FOURNIER, r. Confort, 14

EAU TOI-PURGATIVE
ESSENTIELLEMENT RECONSTITUANTE (PURGATION LENTE)
Dyspepsie, Gastralgie, Maladies du foie et des reins, Obésité, Constipation, Circulation du sang, Diabète, Cette Eau est très diurétique
En vente chez tous les Pharmaciens & Marchands d'Eaux minérales
Direct. de l'Établissement à Brides Saison du 15 Mai au 1^{er} Octobre

PAPIERS PEINTS
E. MEYSONNIER
77, Avenue de Saxe, Lyon
Vente en solde de 800 Coupons de nouveautés par 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 Rs. — Envoi d'échantillons de coupons et de nouveautés

(Service d'Éto) **VIENT DE PARAÎTRE** (Service d'Éto)
L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER
de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux
WAGON
Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes
Le prix des billets aller et retour
Prix: 30 cent.; franco par la poste: 35 cent.
A l'Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon
et dans ses succursales de
Saint-Etienne, Grenoble, Mâcon et Dijon
Dans les Gares, Librairies et Marchands de journaux

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du
14 Octobre (4)

ABANDONNÉE!

PAR
Charles MÉROUVEL
M^{lle} DE ROYE-TRÉVILLE

Est-ce que cet enfant n'était pas son sang, une part de sa vie, quelque chose d'elle-même?
— Qui avait raison, d'elle qui le repoussait dans l'empoiement de son orgueil ou du capitaine Perros qui le défendait?

Elle l'aimait, ce Breton plein de sens et de franchise, qui ne se laissait pas intimider par son rang, par cette fortune devant laquelle les autres s'abaissaient et qui lui disait la vérité, simplement, sans phrases!

Comme il voyait juste en lui prédisant que la haine dont il accablait cette créature, née de sa chair, sortie de ses entrailles, serait le remords de sa vie!

A toute heure du jour ou de la nuit, au bois, dans ses promenades du matin, ou le soir au théâtre, dans l'élégance des lumières, dans l'éclat du spectacle, au milieu des distractions de toute sorte qu'entraînaient les achats de bijoux, le

choix des toilettes, il était un point dont elle ne pouvait détacher son esprit.

Sans cesse elle avait devant elle les traits effacés de ce visage qu'elle avait refusé de contempler, de cette tête qui n'avait pas eu son baiser et dont elle s'était détournée avec horreur.

C'était un cauchemar sans fin qui la faisait tressaillir sous de brusques secousses, visibles pour ainsi dire, dans le tourbillon même de ses plaisirs mondains, au milieu des conversations et dont ses amis s'étonnaient.

On arrivait à la fin de décembre.

Les publications du mariage étaient faites.

Les journaux avaient enregistré dans leurs échos cette grande alliance qui était presque un événement.

Vers trois heures de l'après-midi, Germaine était seule dans son petit salon. Les visites de son fiancé devenaient plus fréquentes. Il ne laissait plus s'écouler un seul jour sans passer quelques heures auprès d'elle.

Elle l'attendait.

Après tout, en se raisonnant, dans la pleine lumière du jour, elle ne se sentait vraiment pas coupable; n'était-ce pas la fatalité qui avait tout fait, tout conduit, en lui enlevant cette fille, que, vaincue par les raisonnements de Perros et par son propre cœur, elle se serait décidée à garder, à surveiller, à aimer peut-être!

Elle espérait que son amour pour le vicomte de Beaulieu étoufferait ses regrets, que le temps si puissant lui serait un remède et que peu à peu l'oubli descendrait dans son âme comme une bienfaisante rosée!

Par les fenêtres dont les rideaux

étaient relevés, on voyait les grands arbres du jardin dépourvus de leurs feuilles et au-delà, les toits des hôtels voisins qui se découpaient sur un ciel d'un gris monotone et mélancolique.

Elle avait laissé tomber sur le tapis un livre qu'elle ne pouvait lire, le roman de sa vie dépassant de beaucoup pour elle l'intérêt de ceux qu'enfant l'imagination des écrivains les plus hardis, lorsqu'Ursule entra dans le salon et annonça:

— Le capitaine Perros.

La jeune fille se leva et courut au Breton les mains tendues.

— Eh bien? lui dit-elle en l'entraînant sur un divan.

Le marin secoua la tête à diverses reprises avec un bruit des lèvres qui n'annonçait rien de bon.

— Aucun espoir, dit-il. Tout est fini! Je suis retourné là-bas. Ce Struth est mort, bien mort. C'est certain. Il y a un mystère en tout ceci que vous éclaireriez peut-être... si vous vouliez.

— Comment?

— En me nommant le coupable... le père... l'homme qui avait intérêt à l'enlèvement de l'enfant, afin de s'en servir plus tard comme d'une arme contre la mère. Comprenez-vous?

— A quel bon?

— Et vous refusez de le révéler?

— Oui.

— Je le connais cependant.

— Qui vous l'a dit?

— Le dix-sept décembre dernier, vous étiez aux Essarts, une de vos propriétés, à la limite de la Normandie et du Perche.

— En effet.

— Le seul parent qui vous reste dans le voisinage s'appelle le baron Jacques de Brandes.

— C'est vrai?

— Or, le baron Jacques de Brandes n'a pas quitté sa terre, alors que vous étiez à Jersey.

— Vous en êtes sûr?

— Parfaitement. J'ai à mon service un pauvre garçon qui est du pays. Il l'a quitté depuis douze ans et n'y possède ni biens ni parents.

— N'est-ce pas Tricquet qu'il se nomme?

— Justement. Je l'ai envoyé dans son village. Il a vu les gens au service du baron. Ce de Brandes est resté chez lui. D'ailleurs il n'aurait pas eu cent livres sterling de trop, à ce qu'il paraît, pour acheter la complicité de l'Anglais.

Mademoiselle de Roye tressaillait.

Elle se rappelait le doute